L’ensemble des services et des directions de la collectivité se répartissent en quatre grands pôles ayant à leur tête le maire et le directeur général des services.
– Pôle enfance et jeunesse
– Pôle culture
– Pôle communication, vie locale et sociale
– Pôle aménagement.

Quatre pôles » ressources » sont directement rattachés au directeur général des services :
– Service population
– Finances
– Ressources humaines
– Marchés publics.

Le service de la Police Municipale assure les pouvoirs de police du maire.